Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230118-2023BU0118AF03-DE
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 18 janvier 2023

Date de publication : 20/01/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 11/01/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 18 janvier 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Courçon (17) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Lydie BERNARD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)
Stéphane VILLAIN (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :
Anne-Sophie GUICHET (pouvoir à Catherine TROMAS)

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :
Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

Réserve Naturelle Régionale du communal du Poiré sur Velluire : demandes de subventions

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230118-2023BU0118AF03-DE
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023

Réserve Naturelle Régionale du communal du Poiré sur Velluire : demandes de subventions

Contexte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est gestionnaire de la Réserve naturelle régionale du Poiré sur Velluire. Dans ce cadre, il met en œuvre le plan de gestion durant les 6 années de classement (2020-2025).

Financés par des fonds FEDER et la Région Pays de la Loire pour la période 2020-2022, il convient de renouveler les demandes de subventions.

Dans ce cadre, le Parc sollicite les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions pour les années 2023 à 2025 estimées à 457 637,88 €. Il s'agit de conduire les études, les suivis biologiques, les travaux et de poursuivre une gestion concertée avec les différents acteurs.

Le plan de financement prévoit une participation des fonds FEDER à hauteur de 50 % (228 818,94 €), de la Région Pays de la Loire pour 39,7 % (181 827,47 €) et 10,3 % pour la commune des Velluire sur Vendée (46 991,47 €).

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président à solliciter les demandes de financements auprès des fonds FEDER, de la Région Pays de la Loire et de la Commune des Velluire sur Vendée et à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pascal DUFORESTEL